



Traité 'Houlin

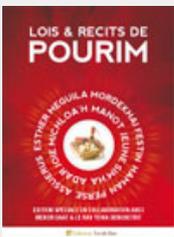
Michna 1 - Chapitre 4

בְּהֵמָה הַמְּקֻשָּׁה לֵילֵד,
וְהוֹצִיא הָעֶבֶר אֶת־יָדוֹ, וְהִתְזַכְּרָה,
מִתֵּר בְּאֲכִילָהּ.
הוֹצִיא אֶת רֹאשׁוֹ,
אֶף עַל פִּי שֶׁהִתְזַכְּרוּ,
הָרִי זֶה כִּילוּד.
חֹתֶךָ מֵעֶבֶר שְׁבִמְעִיָּה,
מִתֵּר בְּאֲכִילָהּ;
מִן הַטְּחוּל וּמִן הַכְּלִיּוֹת,
אֲסוּר בְּאֲכִילָהּ.
זֶה הַכֶּלֶל:
כָּל דָּבָר שֶׁהוּא גּוֹפָה, אֲסוּר;
שְׂאִינוֹ גּוֹפָה, מִתֵּר:

(Lorsqu'un animal permis grvide (en gestation) est abattu, l'abattage rend également autorisée la consommation de son fœtus). [Même si] un animal rencontre des difficultés à mettre bas et que, [entre-temps], le fœtus étend sa patte antérieure [hors du ventre de la mère] et la ramène [ensuite à l'intérieur, puis que la mère est abattue], la consommation [du fœtus] est autorisée [en vertu de l'abattage de la mère]. (Seule la patte sera interdite car elle est sortie à l'extérieure.) [Mais si le fœtus] sort la tête [hors de l'utérus], même s'il la [ramène ensuite à l'intérieur, le statut halakhique de ce fœtus] est semblable à [celui d']un nouveau-né, [et l'abattage de la mère ne permet pas la consommation du fœtus]. (Au contraire, cela nécessite son propre abattage.)

Si, [avant d'abattre un animal], on coupe des morceaux d'un fœtus qui est dans l'utérus [et qu'on laisse ces morceaux dans l'utérus], leur consommation est autorisée [en vertu de l'abattage de la mère. Par contre, si l'on coupe des morceaux] de rate ou de reins [d'un animal et qu'on l'abat ensuite, même si ces morceaux restent à l'intérieur de l'animal], leur consommation est interdite, (car un organe prélevé sur un être vivant (éver mine ha'hai) n'est pas autorisé par la loi).

Voici le principe : un élément faisant partie du corps [d'un animal qui a été sectionné avant son abattage] est interdit [même après l'abattage], et [un élément] qui ne fait pas partie de son corps, (c'est-à-dire son fœtus), est autorisé [du fait de son abattage].



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions